



ENTRE LAC ET MONTAGNES

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ALEX**

L'an DEUX MILLE VINGT CINQ, LE VINGT-QUATRE MARS, LE CONSEIL MUNICIPAL d'ALEX (Haute-Savoie), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Catherine HAUETER, Maire.

Membres élus : 15 – Membres en fonction : 13

Date de convocation du Conseil Municipal : le 10 mars 2025

Les membres présents (8) : Catherine HAUETER, Claude CHARBONNIER, Yvette GOLLIET, Denis JEANDIN, Emmanuelle ROSSI, Stéphane BOLLARD, Gratiennne BASTARD-ROSSET, Audrey PERILLAT-DIT-LEGROS ;

Procurations (3) : André BOCHET-CADET à Stéphane BOLLARD, Guillaume PERISSE à Claude CHARBONNIER, Séverine SAOS à Audrey PERILLAT-DIT-LEGROS ;

Absents (2) : Christopher BISSHOP-BOUCARDEY, Carole DUPRÉ ;

Monsieur Stéphane BOLLARD a été élu secrétaire de séance.

N°2025/017-24/03

**Objet : BUDGET PRINCIPAL – BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT – Approbation des Comptes
Financiers Uniques (CFU) 2024 de Monsieur le Comptable Public et de Madame l'Ordonnateur**

Rapporteur Claude CHARBONNIER

Claude CHARBONNIER rappelle que le CFU est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion. A lui seul il remplit les mêmes fonctions de « rendus de comptes ».

Le vote du CFU constitue l'arrêté des comptes au sens de l'article L.1612.12 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Claude CHARBONNIER précise à l'Assemblée que le CFU donne une information financière plus simple et plus lisible que les actuels comptes administratifs et comptes de gestion : un seul document au lieu de deux, qui étaient partiellement redondants et souvent volumineux.

- ✓ Le CFU rationalise et modernise l'information budgétaire et comptable soumise au vote et supprime les doublons existants entre le compte administratif et le compte de gestion ;
- ✓ Le CFU apporte une information enrichie grâce au rapprochement, au sein du CFU, de données d'exécution budgétaire et d'informations patrimoniales, qui se complètent pour mieux apprécier la situation financière du budget concerné ;
- ✓ Le CFU simplifie les procédures car sa production est totalement dématérialisée, dans une démarche de dématérialisation cohérente à l'ensemble des documents budgétaires (BP, BS, DM et CA annuel) ;
- ✓ La confection de ce document commun s'appuie sur un travail collaboratif simplifié entre les services de la collectivité et ceux du comptable public (dans le respect de leurs prérogatives respectives) qui pourra servir, si nécessaire de levier à la fiabilisation de la qualité des comptes ;

L'Assemblée est invitée à désigner un président de séance pour le vote du CFU 2024 du Budget Principal et du Budget Annexe Eau et Assainissement, conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le président présente et soumet au vote de l'Assemblée Délibérante, les CFU 2024 du Budget Principal et du Budget Annexe Eau et Assainissement dressés par Madame Catherine HAUETER, Maire et Monsieur Pascal GROSPIRON, comptable de la collectivité :

Les CFU présentent les résultats suivants :

BUDGET PRINCIPAL FONCTIONNEMENT	
Dépenses	1 400 308.12
Recettes	2 095 153.67
Bilan exercice	694 845.55
Excédent/ déficit antérieur reporté (002)	0
RESULTAT	694 845.55

BUDGET PRINCIPAL INVESTISSEMENT	
Dépenses	1 930 595.83
Recettes	1 196 584.24
Bilan exercice	- 734 011.59
Excédent/ déficit antérieur reporté	1 123 064.49
RESULTAT	389 052.90
Restes à Réaliser	- 120 000.00
Résultat cumulé	269 052.90

BUDGET ANNEXE EAU ET ASSAINISSEMENT EXPLOITATION	
Dépenses	279 683.30
Recettes	326 669.83
Bilan exercice	46 986.53
Excédent/ déficit antérieur reporté (002)	28 460.09
RESULTAT	75 446.62

BUDGET ANNEXE EAU ET ASSAINISSEMENT INVESTISSEMENT	
Dépenses	165 011.36
Recettes	195 798.75
Bilan exercice	30 786.89
Excédent/ déficit antérieur reporté	383 774.85
RESULTAT	414 561.74
Restes à réaliser	- 5000
Résultat cumulé	409 561.74

Monsieur Claude CHARBONNIER est désigné président pour le vote des CFU 2024 du Budget Principal et du Budget annexe Eau et Assainissement.

Après présentation des CFU 2024, Madame le Maire se retire et ne participe pas au vote

Membres élus : 15 – Membres en exercice : 13

Membres présents (7) : Claude CHARBONNIER, Yvette GOLLIET, Denis JEANDIN, Emmanuelle ROSSI, Gratiennne BASTARD-ROSSET, Stéphane BOLLARD, Audrey PERILLAT-DIT-LEGROS ;

Procurations (3) : André BOCHET-CADET à Stéphane BOLLARD, Guillaume PERISSE à Claude CHARBONNIER, Séverine SAOS à Audrey PERILLAT-DIT-LEGROS ;

Absents (3) : Christopher BISSCHOP-BOUCARDEY, Carole DUPRÉ, Catherine HAUETER ;

Entendu l'exposé de Claude CHARBONNIER,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par vote à main levée, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **APPROUVE** le Compte Financier Unique 2024 du Budget Principal ;
- **APPROUVE** le Compte Financier Unique 2024 du Budget Annexe Eau et Assainissement ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les documents se rapportant au dossier ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Catherine HAUETER



Le secrétaire de séance
Stéphane BOLLARD

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Bollard', is written below the name of the secretary.

LE MAIRE CERTIFIE LE CARACTÈRE EXÉCUTOIRE DE LA PRÉSENTE DÉLIBÉRATION PAR TÉLÉTRANSMISSION
EN PRÉFECTURE DE LA HAUTE-SAVOIE LE 28/03/2025
ET PUBLICATION LE 28/03/2025